

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ROSENBERG EQUITIES

# AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund

Un compartiment de AXA Rosenberg Equity Alpha Trust

Part : AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund B Capitalisation EUR (ISIN : IE0031069614)

Ce compartiment est géré par AXA Rosenberg Management Ireland Limited, filiale de AXA Groupe

## Objectif et politique d'investissement

### Objectif d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de fournir une croissance à long terme du capital supérieure à celle de l'indice Topix sur une période de trois ans glissants.

L'indice Topix est conçu pour mesurer la performance des actions de sociétés à grande capitalisation cotées à la Bourse de Tokyo. La composition de l'indice est disponible sur [www.tse.or.jp/english/](http://www.tse.or.jp/english/).

### Politique d'investissement

Le Compartiment investit principalement dans les actions de sociétés à grande capitalisation cotées à la Bourse de Tokyo. Le gérant du fonds utilise un modèle propriétaire systématique de sélection de titres pour identifier les actions de sociétés qu'il considère présenter une opportunité de placement attractive, par rapport aux autres sociétés de leur secteur, sur la base de l'analyse de leur valorisation et de leurs perspectives de bénéfices. Partant de ces actions, le gérant cherche à construire un portefeuille qui présente le meilleur rapport risque/rendement pour réaliser l'objectif du Fonds. Le gérant prend en compte des informations financières ainsi que des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de déterminer le meilleur rapport risque/rendement. Pour construire le portefeuille du Fonds, le gérant se réfère à l'indice. Ainsi, bien qu'il puisse choisir librement les placements du fonds, l'écart entre le fonds et l'indice est néanmoins contrôlé. Le gérant du fonds peut prêter des titres détenus par le Compartiment à des tiers afin de générer un revenu supplémentaire pour le Compartiment.

### Politique de distribution

Les revenus nets générés par le Compartiment sont cumulés et réinvestis au nom des détenteurs de classes de parts de capitalisation.

### Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est JPY.

### Horizon d'investissement

Ce Fonds pourrait ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant cinq ans.

### Traitement des demandes de souscription et de rachat

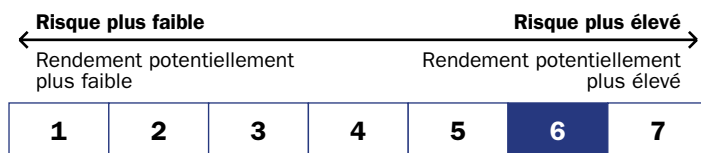
Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert, au plus tard à 13h00 (heure de Dublin) un jour ouvrable précédant le Jour de Valorisation concerné. Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur liquidative calculée ce même Jour de Valorisation.

Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des plateformes, des conseillers financiers ou des distributeurs. La Valeur liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Investissement minimum initial : 5,000 EUR

Investissement minimum subséquent : 2 000 EUR

## Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque est calculée sur la base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

### Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui peuvent être sujets à des variations soudaines et significatives, ce qui peut engendrer d'importants gains ou pertes.

### Risques additionnels

Risque de contrepartie : le non-respect de ses obligations par toute contrepartie à une transaction (p. ex. impliquant des instruments dérivés) avec le Compartiment est susceptible d'avoir un impact négatif sur la valeur du fonds. Le Compartiment peut recevoir des actifs de la contrepartie pour se protéger contre cet impact négatif, mais le risque existe que la valeur de ces actifs au moment de la survenance du défaut soit insuffisante pour couvrir la perte subie par le Compartiment.

Prêts de titres : le Compartiment peut conclure des accords de prêts de titres et par conséquent être soumis à un risque de contrepartie accru. En cas de faillite de la contrepartie, les titres reçus seront appelés. Cependant, en cas de forte volatilité du marché au moment de la faillite, la valeur des titres reçus est susceptible de devenir inférieure à la valeur des titres prêtés. Dans un tel cas, le gérant ne disposerait pas des liquidités suffisantes pour acheter le montant équivalent de titres prêtés, ce qui pourrait avoir un impact négatif considérable sur la valeur du Compartiment.

Risque opérationnel : le Compartiment est soumis au risque de perte résultant du caractère inadéquat ou déficient de processus, collaborateurs ou systèmes internes ou de ceux de tiers tels que ceux responsables de la garde des actifs du Compartiment.

Risque lié aux méthodes et aux modèles : l'attention est attirée sur le fait

que la stratégie du Compartiment est basée sur l'utilisation d'un modèle propriétaire de sélection de titres. L'efficacité de ce modèle n'est pas garantie et l'utilisation du modèle peut ne pas conduire à la réalisation de l'objectif d'investissement.

Des informations complémentaires sur les risques associés à un investissement dans ce Compartiment sont disponibles dans le prospectus.

## ROSENBERG EQUITIES

## AXA Rosenberg Japan Equity Alpha Fund

## Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

**Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement**

Frais d'entrée	4.50%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

**Frais prélevés par le fonds sur une année**

Frais courants	1.51%
----------------	-------

**Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances**

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

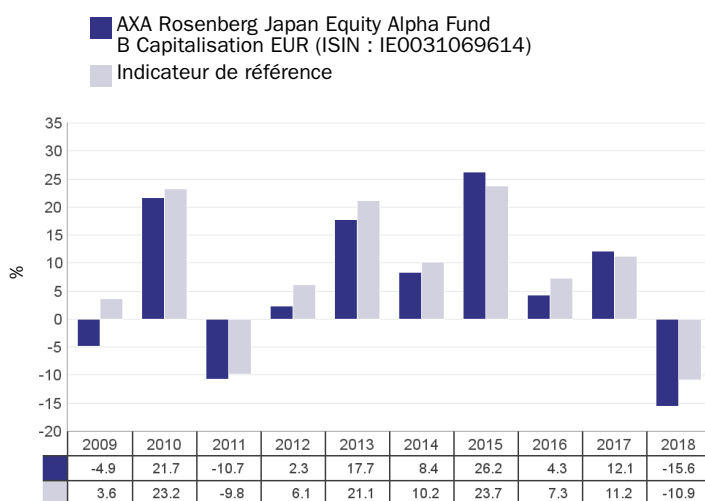
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

Le montant des frais courants est basé sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois jusqu'à fin décembre 2018. Ils sont ajustés en fonction des modifications budgétaires mises en place pour 2018. Ce montant peut varier d'une année à l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

La performance des indices de référence est brute d'impôt.

Le Compartiment a été lancé le 01/10/1999 et la part en 2001.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

## Informations pratiques

**Dépositaire :**

State Street Custodial Services (Ireland) Ltd.  
78 Sir John Rogerson's Quay  
Dublin 2  
Irlande

**Informations complémentaires :**

De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement auprès de la Société de gestion, de l'Agent administratif et des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com). Ces documents sont disponibles en anglais, en danois, en français, en allemand, en italien, en norvégien, en portugais, en espagnol et en suédois.

D'autres classes de parts sont disponibles pour ce Compartiment. Pour de plus amples informations sur les autres parts, veuillez consulter le prospectus, qui est disponible sur [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).

Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion sont disponibles en ligne à la page <https://www.axa-im.com/en/remuneration>. Ils comprennent la description de la méthode de distribution de la rémunération et des avantages aux salariés, et des informations concernant le comité de rémunération. Sur demande, la Société de gestion met une version papier gratuitement à disposition.

**Publication de la Valeur liquidative :**

la Valeur liquidative des parts est disponible sur [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com) ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

**Législation fiscale :**

Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur en Irlande. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

**Déclaration de responsabilité :**

AXA Rosenberg Management Ireland Limited ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avèreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

**Transfert entre Compartiments :**

Les porteurs de parts peuvent souscrire à toute part de tout Compartiment à convertir en classes d'actifs de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la part, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation applicable suivant la réception de la demande de conversion.

Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés au porteur de parts, comme indiqué dans le prospectus.

Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur [www.axa-im.com](http://www.axa-im.com).